

Questions du public **15 décembre 2016**

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur David.

M. Michel DAVID : Sur les trois premières délibérations.

Concernant le budget, je n'ai pas tous les documents que vous avez eux, mais, s'agissant des 175 000 € de fonctionnaires (appelons ça comme ça), par l'État, je suppose que l'État donne une appellation certainement ésotérique. Comment appelle-t-on ça ?

M. Yves POITOUT : C'est la dotation négative de mémoire.

M. Pierre BEJAJI : Le terme est la contribution au redressement des comptes publics.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est ça.

M. Pierre BEJAJI : Comme c'est une ponction, c'est une charge qui vient en déduction de la DGF, mais, lorsqu'elle est supérieure à la DGF, ça devient une charge négative.

M. Michel DAVID : L'an dernier, 320 Communes ont subi ça. Un décret est pris pour valider ça et ça ressort comme une dépense.

Concernant la délibération cadre pour la citoyenneté renouvelée, c'est un cadre. On a déjà pas mal échangé à ce sujet. Je suis impatient de voir comment on va pouvoir exploiter cette disposition, en particulier les ateliers citoyens par rapport au collectif. Comment va s'articuler tout ça ?

C'est vrai que la gestion de la relation citoyenne ou GRC va être très importante. Tous les problèmes qui se réfèrent en conseil de quartier vont être des demandes individuelles qui ne sont pas discutées au niveau du quartier. Chaque habitant, par l'intermédiaire de la GRC, fera donc des demandes individuelles.

Il me semble que ça va être assez difficile à gérer. On verra à l'usage.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ça n'empêche pas les habitants d'en parler entre eux.

M. Michel DAVID : Oui, mais dans quel cadre ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Le cadre que vous vous choisirez, vous, habitant.

M. Michel DAVID : Un conseil de quartier par exemple.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Une union de quartier, une association de quartier... Ce que vous voulez. C'est égal.

M. Michel DAVID : D'accord. Très bien.

Il n'y a rien qui dit les relations avec la Métro. Parce qu'il y a quand même beaucoup de choses.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est vrai.

M. Michel DAVID : C'est du ressort de la Métro. Alors, des questions comme ça, vous allez en avoir. Donc, il n'y a rien là-dessus.

Je pense que, de toute façon, on aura l'occasion de reparler de tout ça. Ça n'empêchera pas, je pense, l'éclosion de certains notables comme vous dites très bien. Je pense que vous aurez affaire à des notables aussi de la même façon. Enfin, je ne crois pas, c'est une question de temps, mais c'est un peu ce que vous avez souvent utilisé. Vous avez un peu traité des interlocuteurs anciens comme des notables. On verra.

M. Raoul URRU : Monsieur David, à ce niveau, nous souhaitons que tous les Eybinois deviennent des notables de la citoyenneté.

M. Michel DAVID : Pour la dernière délibération concernant le Conseil municipal, l'article 27 « expression citoyenne », je pense qu'on aura le détail dans le compte rendu de ce...

M. Raoul URRU : Le détail se trouve en annexe.

M. Michel DAVID : Nous, on a l'ordre du jour. C'est tout.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ce sera avec la délibération.

M. Michel DAVID : Merci.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je vous remercie pour la remarque, parce que, sur la métropole, c'est vrai. C'est certainement une faiblesse.

Ce que je peux dire, c'est qu'on a fait allusion au premier atelier où il y a eu du monde et on n'a d'ores et déjà pas programmé encore la date d'un atelier sur la métropolisation pour vous donner des nouvelles. On ne l'a pas fait encore, parce que c'est très long et que des travaux ont été assez lourds à mener, mais, depuis six mois et encore demain, un certain nombre de délibérations cadres et de délibérations importantes vont passer pour les prises de compétence du 1er janvier 2017. Des enjeux vont nous importer aussi en tant qu'Eybinois toute l'année 2017 pour les transferts de compétence du

1er janvier 2018. Je m'engage donc à tenir un atelier sur la métropole dans le premier trimestre 2017 pour qu'on évoque tous les changements qui ont eu cours ces deux dernières années et ce que ça veut dire pour Eybens.

La Métropole a son propre dispositif, si on peut dire, de numéros de téléphone, de GRC (elle est en train d'en mettre un en œuvre) pour tout ce qui est interpellation et demande liée aux nouvelles compétences qu'elle a, en particulier la voirie. Pour l'assainissement et l'eau, c'est déjà fait. Elle met donc en route ces choses, mais il est bien évident que, jusqu'à ce que les habitants s'habituent, la Ville relaye. Il y a de nombreuses réunions entre la Métropole et les Villes pour traiter toutes les demandes qui remontent des habitants, des gens travaillant à Eybens, des entreprises, etc., et qui concernent ces transferts. On est donc encore bien impliqué dans cette affaire.

M. Raoul URRU : Sinon, Monsieur David, je voudrais préciser par rapport à votre demande sur les ateliers citoyens.

Vous verrez dans la présentation détaillée que ces ateliers peuvent être mobilisés suite à la demande d'un collectif en conseil de ville. La présentation détaillée le précise bien. C'est donc lors du Conseil de ville.

On voudrait que le Conseil de ville (il est en train de le devenir peu à peu) soit vraiment le forum des expressions citoyennes sur Eybens. C'est donc lors de ce forum, au Conseil de ville, que les différents habitants d'Eybens peuvent demander la mobilisation d'un atelier citoyen sur un sujet quelconque.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Et je rappelle qu'il va y avoir l'adoption du PADD métropolitain, du plan de développement durable, qui surplombe le plan local d'urbanisme intercommunal ou PLUI et au sujet duquel les enquêtes publiques vont commencer. Cela va donc être une année chargée aussi pour notre avenir à tous.

Y a-t-il d'autres questions ?
Monsieur Osmond.

M. Xavier OSMOND : Je rebondis sur la question de Michel David sur la problématique de l'individualité.

La gestion de relation citoyenne pour le suivi des demandes, très bien. Au moins, on aura un bon suivi, on aura des réponses des services. Tant mieux. Ce sera un apport.

Maintenant, on passe avec des demandes très individuelles, parce que, même avec un collectif d'habitants, on passe une thématique assez ciblée. Les conseils de quartier que vous avez officiellement supprimés (au moins, la situation est bien claire maintenant) avaient le petit avantage de recueillir ces demandes individuelles et de les remettre en perspectives dans l'intérêt collectif.

Je prends un exemple qu'on a vu au Conseil de quartier nord. Un habitant de l'allée du Rachais avait demandé à ce que, dans ce qu'on appelle la crique qui est à côté de l'école du cirque les arbres soient taillés très court pour dégager la vue. Demande qui peut être tout à fait légitime, sauf que nous avons pris la peine de consulter l'ensemble des riverains de cette crique. On a réuni plus de cinquante personnes qui se sont très majoritairement prononcées puisqu'il y a eu 49 voix pour la conservation de ces arbres.

Donc, quand vous recevez, via la GRC, une demande individuelle, quel système mettez-vous en place pour vous assurer que cette demande individuelle qui peut être légitime pour une personne ne va pas pénaliser les autres riverains et ne va pas finalement pénaliser l'intérêt collectif ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je pense qu'il faudrait arrêter de prêter des intentions qui ne sont pas dans le texte. Vous le regarderez.

Je pense que toute la mobilisation des habitants en collectif peut perdurer sur les zones que les habitants se choisissent. Il n'y a pas de contrainte à être que sur un thème. Absolument pas. Les collectifs peuvent s'occuper d'un thème ou d'un problème ponctuel, ou d'un quartier, ou d'une zone, ou d'une zone d'habitat. Rien ne l'empêche. Donc, arrêtons de dire que nous obligeons à des thématiques étroites, ponctuelles. Non. Toutes les formes sont recevables. Donc, si un groupe d'habitants veut s'occuper du quartier, il peut très bien. Il choisit son statut, son organisation et il sera entendu comme les autres.

Sur la GRC, la GRC est faite pour justement recevoir et trier toutes les demandes qui remontent. Certaines demandes sont éminemment individuelles : « J'ai un problème devant mon portail » ou c'est quelque chose qui ne concerne qu'une personne. Là, les services répondent et font l'intervention s'il y en a une.

Sur le reste, il est évident qu'il faut regarder l'impact collectif. S'il y a un impact collectif de la demande, il est demandé - comme on le fait déjà maintenant - aux riverains d'aller voir leurs voisins pour savoir si tout le monde est sur la même position ou on peut organiser une réunion (ce qui se fait déjà) entre la Ville et les riverains, et nous informons tous les riverains qu'on a eu cette demande et qu'il faut qu'on en parle ensemble. Là, on socialise la remontée individuelle. Mais le mieux, quand on voit qu'il y a un problème sur une demande qui impacte le collectif, c'est d'en débattre au conseil de ville. Les personnes qui portent cette demande viennent donc au conseil de ville et on peut collectiviser, si je peux dire, la question.

Il ne s'agit pas de répondre du tac au tac à toute demande qui arrive.

Comme je le répète inlassablement, tout le monde peut choisir son organisation. Être considéré comme un collectif, c'est un terme générique quels que soient son organisation et son statut pour s'occuper de ce dont il a envie de s'occuper. Si c'est de tout le quartier, tant mieux.

M. Raoul URRU : Une précision sur les conseils de quartiers. On entend comme une antienne : « Vous allez supprimer les conseils de quartier ».

Le conseil de quartier était une instance instituée par une délibération de 1996. Elle avait donc vingt ans. Cette instance n'avait pas de personnalité juridique (or, tous ici, nous possédons la personnalité juridique). La seule substance des conseils de quartier était l'énergie, la patience, déployées par les habitants (souvent lors de longues soirées d'hiver ou le mercredi ou le jeudi soir) inspirés par l'intérêt collectif.

Je ne suis pas expert en physique, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse supprimer l'énergie et la patience d'habitants motivés. Cette énergie et cette patience ont existé, elles vont encore exister et elles vont encore durer longtemps, et même dans vingt ans.

Ce qu'on peut dire en conclusion...

M. Jean BARINGOU : Il ne faut pas utiliser l'imparfait.

M. Raoul URRU : Monsieur Baringou, ces collectifs sont pérennisés sous la forme de collectifs permanents. Ils apparaissent dans la délibération sous forme de collectifs territoriaux permanents. Et ils peuvent même acquérir la personnalité juridique, ce qu'ils n'avaient pas avant.

M. Xavier OSMOND : Je n'ai pas dit que les conseils de quartier étaient la forme parfaite. Je suis surpris par votre réponse Madame le Maire sur le fait que je prêterai des intentions au collectif et vous me prêtez des intentions là-dessus.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pas vous particulièrement. Je faisais référence à nos nombreuses discussions.

M. Xavier OSMOND : Je vais reposer ma question puisque vous n'y avez pas encore répondu.

Ma question est : face au danger de la propagation de la demande individuelle qu'il peut toujours y avoir – et je ne dis pas que ce danger est uniquement inhérent à ce que vous mettez en place, je parle d'une démarche collective, qu'on soit bien clair sur les termes, que vous ne preniez pas mal –, face à cette propagation que nous avons aussi déjà constaté en conseil de quartier, quels sont les garde-fous que vous mettez en place pour vous assurer que, face à la demande individuelle, c'est toujours l'intérêt collectif qui pourra primer, ce qui me semble être le rôle premier des élus ?

M. Nicolas RICHARD : On a l'impression qu'une demande individuelle vaut ordre pour bon pour exécution immédiat de la part des services dans les propos que vous tenez.

Une demande individuelle est d'abord analysée par les services et par les lieux référents aussi en lien avec les services qui apportent une réponse.

Il nous arrive régulièrement de refuser des demandes individuelles.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ou de les remettre en débat en disant : on va faire une réunion avec plus de riverains, parce qu'on ne va pas accéder à cette demande.

On n'est pas ici pour du tac au tac : je veux ça, vous l'avez. Non. Ce n'est pas comme ça que ça se travaillait, ce n'est pas comme ça qu'on travaille et qu'on va travailler. Donc, elle est analysée et, comme je vous l'ai dit, si ça a un impact...

Si quelqu'un nous dit : « Je veux mettre cette rue en sens interdit », « Je veux la couper » ou je ne sais quoi, on ne va certainement pas aller le faire quand même. Il faut au moins nous reconnaître la capacité à analyser les demandes.

Donc, comme je l'ai dit et ce qui a déjà été fait à de nombreuses reprises, si deux personnes demandent quelque chose sur l'avenue de la République, on ne va pas y accéder. On boite dans les boîtes aux lettres et on dit : « Rendez-vous sur telle question » pour tous les riverains de la rue de la République, ou autre. Et, là, on discute et les différentes positions se mettent en œuvre.

Si un collectif veille sur ce qui se passe sur le quartier, il pourra être le relais. Il n'y a aucun problème.

En dernière instance, s'il y a vraiment des divergences, etc., on le pose en conseil de ville et on le débat. On débat des avantages, des inconvénients, et, après avoir entendu tout le monde, nous arbitrerons comme c'est notre fonction.

M. Raoul URRU : Ça a d'ailleurs été le cas lors du dernier conseil de ville lorsqu'une habitante a émis l'idée de l'auto-partage. Elle était seule. Elle l'a présenté. Ensuite, il y a eu une discussion au sein du conseil de ville et on a vu que différentes personnes étaient intéressées. Donc, cette idée va progresser sur Eybens.

Le conseil de ville est aussi le forum où les idées peuvent être filtrées, validées.

C'est la Mission Citoyenneté qui suit toutes ces demandes et qui peut en amener quelques-unes via le conseil de ville où, là, toutes les personnes pourront interroger la Ville d'Eybens.

M. Xavier OSMOND : Merci pour cette réponse qui était enfin un peu plus claire.

Vous avez signalé en introduction sur la délibération cadre sur la citoyenneté qu'avec le passage « métropolisation », il devenait nécessaire de recentrer la

participation citoyenne autour du conseil de ville plutôt que de la segmenter au niveau des conseils de quartier (peu importe le nom qu'on leur donne), en tout cas sur des territoires. Est-ce qu'il ne serait pas justement, avec un passage à un échelon largement supérieur, plus pertinent de garder un contact très proche avec le terrain, avec les habitants, sur ces problématiques métropolitaines pour avoir une écoute plus importante du quotidien des habitants là-dessus ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Le passage - ce n'est pas une relation directe, mais c'est en lien - en métropole fait que nous sommes 10 000 habitants dans 450 000 habitants. Donc, je ne pense pas qu'on puisse se positionner bien clairement en étant découpé en trois sous-secteurs qui sont des découpages qui renforcent la coupure urbaine que nous avons déjà à Eybens.

Je dis ça après avoir réfléchi et constaté tout ça, parce que je ne renie rien de ce que j'ai fait en tant qu'adjointe, avec Monsieur Baietto, sur la mise en œuvre de ces conseils de quartier. Je pense qu'il faut simplement adapter les choses.

Comme je l'ai dit et redis, la proximité avec les habitants se joue au niveau de leur forme d'organisation choisie sur les sujets qu'ils choisissent et selon la configuration géographique qu'ils se choisissent. On ne perd pas le contact avec les habitants, il n'est pas filtré par une instance. C'est tout. Il est filtré ensemble au conseil de ville. On ne perd pas le contact de proximité. On débat ensemble de notre entité, de 10 000 habitants. Je pense qu'à 10 000 habitants, on peut avoir une instance qui peut discuter des problèmes communs.

On a effectivement pu déjà voir lors des conseils de ville des effets assez intéressants de contamination des idées qui pouvaient être exposées ou de l'existence de collectifs dont la meilleure preuve est la rapidité de diffusion de l'idée d'Incroyables Comestibles née dans le Nord. Elle a connu une diffusion extrêmement rapide grâce aux conseils de ville.

Ce partage des dynamiques plus « micro » qui se font jour dans chaque quartier ou dans chaque zone d'habitat de la ville est porteur de nouvelles dynamiques parce que les gens disent : « Ah oui, c'est intéressant », « Ah oui, je ne savais pas que d'autres gens faisaient ça », etc. C'est ce qu'on veut générer pour peser, pour savoir quels sont les enjeux et donc contribuer à refabriquer la ville et non à avoir des instances qui traitent des morceaux de ville.

C'est une vision. On l'assume. Il y a des avantages, des inconvénients. On entend les arguments qui peuvent se faire jour contre cette vision.

Le bilan qu'on a fait de l'histoire de toute cette dynamique de collectif un peu souple qui n'exclut pas, comme je l'ai dit, des structures plus pérennes avec ce qui se passe en conseil de ville nous montre qu'il y a un certain nombre d'avantages. Donc, c'est pour ça qu'après deux ans et demi, on poursuit dans cette voie en installant ce système.

M. Xavier OSMOND : Merci.

Petite question maintenant sur le débat d'orientation budgétaire.

On a l'agréable surprise avec des gros guillemets de voir une dotation générale de fonctionnement de l'État en très nette diminution, des recettes qui ne progressent pas énormément, donc une situation financière très tendue.

Vous avez signalé l'objectif de rénovation thermique des bâtiments qui est tout à fait louable. On en a besoin. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre tous les efforts dans ce sens ?

Je pense aux investissements dans le haut débit. Est-ce qu'ils sont vraiment prioritaires par rapport aux gains que peut rapporter la rénovation thermique ? Est-ce qu'il ne faudrait pas vraiment renforcer l'investissement par la rénovation thermique et laisser le haut débit de côté ? Sachant par exemple que la Ville de Claix s'était posé la question d'installer les NRA, qu'ils ne l'ont finalement pas fait et qu'en mai, toute la ville était équipée en fibre optique gratuitement.

Mme Béatrice BOUCHOT : Je vais vous répondre immédiatement si Madame le Maire le veut bien.

Le projet de haut débit est terminé depuis 2015. Donc, il ne s'est absolument rien passé en 2016 sur le haut débit.

La compétence numérique a été transférée à la Métro au 1er janvier 2016. Donc, c'est maintenant un projet mené par la Métropole qui n'est plus un projet de haut débit, mais un projet de très haut débit mené actuellement par Orange sur toute la métropole et sur lequel Eybens est concerné sur une zone en particulier d'Eybens. Donc, le projet de haut débit n'est plus du tout dans le budget de la Mairie depuis le 1er janvier 2016.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Une partie d'Eybens est concernée grâce à notre pugnacité pour qu'on soit dedans, parce qu'on n'était pas prévu pour être dedans.

Mme Béatrice BOUCHOT : Absolument.

M. Xavier OSMOND : Je vous prie de m'excuser, Madame Bouchot. J'avais noté le développement en Wifi que j'ai confondu avec le haut débit. C'était là l'origine de ma question. Excusez-moi.

Mme Béatrice BOUCHOT : Sur le Wifi, je n'ai pas les chiffres en tête, mais c'est une somme dérisoire.

M. Xavier OSMOND : Je m'en doute. C'est une confusion de ma part.

Mme Béatrice BOUCHOT : Cela rend un grand service aux habitants, mais c'est un budget complètement à la marge par rapport à tout ce qu'on peut imaginer et qui va servir également aux associations puisque, aujourd'hui, l'Illiade et la Maison des associations proposent du Wifi ainsi que l'accueil de la mairie et il est prévu, l'année prochaine, d'autres équipements de Wifi.

En 2017, il est prévu, sur ce qu'on peut appeler le numérique, un gros projet de refonte de toute la téléphonie de la ville, de tous les équipements de la ville pour centraliser tous les aspects téléphonie de tous les services de la ville et des services déconcentrés qui sont actuellement des abonnements individuels. Donc, vous avez autant de structures déconcentrées de la ville que d'abonnements téléphoniques avec les consommations associées. Donc, il y a matière, en termes d'investissement, à investir un minimum pour faire des économies notoires après en termes de fonctionnement sur ce sujet.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Nicolas Richard voulait apporter une précision.

M. Nicolas RICHARD : Oui. Par rapport aux éléments concernant la transition énergétique, chaque année, il y a une enveloppe dans les différents projets que l'on porte qui concerne la transition énergétique. Alors, pas en rénovation ces dernières années, pas en rénovation directe d'habitats, de structures, comme on va pouvoir le faire sur l'élémentaire Bel Air, mais on a orienté beaucoup de choses d'un point de vue de l'éclairage public avec beaucoup de déploiements « Led » avec notamment, si vous l'avez remarqué, sur la passerelle Bel Air, de déploiements de système de Leds avec détection de présence de manière à activer le système d'allumage uniquement lorsque des piétons ou des cyclistes passent.

On a fait aussi beaucoup de déploiements dans les bâtiments. Aujourd'hui, le gymnase Journet est entièrement mis en Led, y compris la partie pour le Hand.

Un élément que je voudrais aussi souligner, parce que, vous avez tout à fait raison, il serait très bien que les collectivités puissent déployer de gros efforts pour faire la rénovation énergétique des bâtiments. C'est un élément indispensable si on veut pouvoir réduire à terme de 50 % la consommation énergétique globale de la France telle qu'elle s'est engagée dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Si on fait le parallèle, l'ensemble du budget nécessaire pour rénover l'élémentaire Bel Air, c'est 1,5 M€ HT (on peut parler « hors taxe » puisque la Collectivité récupère la TVA) et, aujourd'hui, la baisse globale de la dotation de fonctionnement, y compris avec sa partie négative que l'État a subtilement innovée cette année, doit se chiffrer à, à peu près, 1,3 M€. On est donc quasiment en perte de dotation annuelle à l'équivalent de ce qu'il faut pour rénover l'élémentaire Bel Air. Ça veut dire que, si l'État actuel n'avait pas réduit drastiquement les dotations de notre Collectivité, nous serions en mesure annuellement de faire un projet équivalent à la rénovation de Bel Air

alors qu'aujourd'hui, on va difficilement le passer grâce aux mesures d'économie que l'on va pouvoir faire par ailleurs sur notre fonctionnement.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous avez pu apprécier directement et concrètement notre ouverture au débat puisqu'il était prévu un quart d'heure et que l'on a poursuivi.

J'espère qu'on a répondu à toutes vos questions, mais on est toujours ouvert à d'autres.

Merci beaucoup, bonne soirée à tous et bonnes fêtes de fin d'année.